

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Christian Grobet, Jean Spielmann, Françoise Schenk-Gottret, Sami Kanaan, Salika Wenger, Jocelyne Haller, Pierre Guérini et Ariane Wisard-Blum, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Jeannine de Haller et Rémy Pagani

Date de dépôt: 1^{er} février 2005

Messagerie

Proposition de motion

pour un rapport sur les placements d'enfants à Genève pendant la période d'avant et d'après la dernière guerre mondiale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à faire un rapport sur les conditions de placement d'enfants par les autorités tutélaires pendant la période entre 1930 et 1965, sur les traitements qu'ont subis ces enfants et sur la dette morale de l'Etat à leur égard.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Télévision Suisse Romande a présenté dans l'émission *Temps Présent* du 6 janvier 2005, un film documentaire sur les orphelinats en Suisse (abus et maltraitance) : « Enfances brisées ».

Ce film documentaire, dont un résumé est donné sur le site Internet de la TSR (cf. annexe), a choqué de très nombreuses personnes.

Les faits décrits dans ce film documentaire mettent en évidence, qu'en Suisse, plus de 100 000 enfants ont été retirés de leurs familles biologiques durant cette période. Il y a lieu de savoir si le canton de Genève a connu les mêmes faits que ceux transcrits dans ce film.

Il importe que nos concitoyennes et concitoyens soient informés complètement de cette question, sur la nature de ces placements ainsi que les mauvais traitements qu'auraient subis ces enfants et que le Conseil d'Etat charge des historien-ne-s de procéder à une enquête à ce sujet, qui devra être rendue publique et complétée par les conclusions qu'en tirera le Conseil d'Etat.

Au bénéfice de ces explications, nous espérons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, que vous réserverez un bon accueil à la présente motion.

Temps Présents « Enfances brisées » [TSR]

En Suisse, les enfants de « parents indignes » – mère célibataire, père alcoolique, enfants nés hors mariage ... étaient souvent placés dans des institutions et des familles d'accueil. Les Chambres de tutelles et les communes suisses ont ainsi retiré plus de 100 000 enfants à leur famille biologique. Elevés durement, privés de tendresse, obligés de travailler comme des adultes, beaucoup de ces enfants ont vécu un véritable cauchemar, une tragédie qui a duré jusque dans les années 60.

Traité à la manière d'un documentaire historique, ce reportage de *Temps Présent* trouve son origine dans les années 1930, dans une Suisse entre deux guerres, une nation pauvre et essentiellement agricole.

La société, encore exempte d'assurances sociales, porte alors un regard moraliste sur l'indigence. C'est ainsi que les enfants qui ont le malheur de naître ou de vivre dans une famille monoparentale, avec un père ou une mère à problèmes, se voient confiés par les autorités de tutelle à des établissements ou des familles d'accueil. Il s'agit d'une part de sortir l'enfant d'un environnement jugé malsain et, d'autre part, de l'isoler du reste de la société afin qu'il ne lui porte pas préjudice. Une vision hygiéniste qui perdurera assez longtemps dans le XX^e siècle, jusqu'à la fin des années 50.

Des services sociaux dépassés

Pour l'enfant, cette séparation abrupte est le début d'un long et traumatisant parcours. D'autant plus qu'à cette époque, les services sociaux, embryonnaires, sont complètement débordés par leur tâche. A Genève par exemple, une dizaine d'employés épaulent le tuteur général pour près de 1800 pupilles.

Par manque de moyens, la société d'alors a une vision très pragmatique de son « action sociale » : on place l'enfant là où il coûte le moins cher à la collectivité. Ainsi, il n'est pas rare que les pupilles soient placés dans la famille ou l'institution qui demande le moins de pension à l'Etat, dans la plus pure tradition de la mise aux enchères des enfants. Celle-ci se pratiquera jusqu'en 1930 dans le canton de Fribourg. En compensation, l'enfant doit travailler très dur. Ces « vauriens » sont alors soumis au travail excessif, parfois au détriment d'une scolarisation normale, et à une discipline extrême.

Et quel que soit l'endroit où l'enfant était placé, que ce soit dans un pensionnat protestant à Burtigny (VD), catholique à Marini (FR), laïque à Courtelary (JU), dans une pension à Vevey (VD) ou une famille d'accueil à

Châtel-Saint-Denis, le modèle est identique : d'un côté, les familles d'accueil appliquent l'éducation « à la dure » qui prévaut durant cette période; de l'autre côté, les institutions sont confiées à un personnel non qualifié, qui n'a jamais été formé à la pédagogie, et pour cause, la profession d'éducateur social ne fera en effet son apparition que dans les années 50. Dans les deux cas, les maltraitances sont fréquentes et régulières. D'autant qu'une sorte d'omerta règne dans le voisinage quant aux traitements infligés à ces enfants. Et si l'enfant dénonce, on ne le croit pas et il finit toujours par payer ses paroles. Car aux yeux de tous, ces enfants sont porteurs d'une faute.

Marqués à vie

Lors de leur majorité, après des années de dénigrement, de maltraitances, que deviennent ces enfants à qui on a volé l'identité ? La logique économique les pousse rapidement vers le travail : il faut qu'il soient productifs, pour soulager cet Etat qui les a entretenus durant des années. Ils deviennent boniche ou valet de ferme et très peu d'entre eux ont accès aux études supérieures. Une seule certitude : la vie les a marqués au fer rouge et ne leur laisse que peu de perspectives d'avenir.

Aujourd'hui, cinq de ces enfants ont accepté de témoigner devant les caméras de *Temps Présent*. Ils racontent avec beaucoup d'émotion, de rage et d'incompréhension cet épisode de leur vie. Ils sont les miraculés d'un âge où l'on pensait à l'inverse d'aujourd'hui, où l'on était convaincu qu'il fallait amender l'enfant pour sauvegarder la société.